

# PROJET DE RENFORCEMENT DU CADRE DE PROTECTION ET DE REHABILITATION DES ENFANTS A RISQUE ET VICTIMES DE DISCRIMINATIONS SEXISTES ET VIOLENCES SEXUELLES (1.01.2015 – 30.04.2018)

## Bilan synthétique de réalisation



**KINDER  
RECHTE  
AFRIKA**

KiRA - Droits des enfants Afrique



# Introduction

La problématique de la protection des droits de l'enfant est une préoccupation constante de la communauté internationale eu égard aux différents instruments qui ont été adoptés à cet effet pour obliger les Etats à prendre des mesures adéquates. Malgré cela, de nombreux enfants n'ont pas la possibilité de jouir pleinement de leurs droits à cause des diverses formes de violences, de discriminations ou de négligences dont ils sont victimes dans leur milieu de vie.



Pour contribuer à la promotion d'un environnement protecteur des enfants, le CIPCRE, en partenariat avec KiRA, la Coopération Allemande et l'Union Européenne, met en œuvre depuis plus de 6 ans des actions de lutte contre les violences sexuelles et les discriminations sexistes envers les enfants. Le constat de départ a été fait par des études de base qui ont révélé l'ampleur inquiétante de ces phénomènes envers les enfants.

La mise en œuvre des actions a été faite selon une trilogie qui en constituait la stratégie d'intervention. D'abord la prévention à travers l'information, la sensibilisation, le renforcement des capacités et la structuration des leaders communautaires quant à la prise de conscience relative aux comportements, aux tabous et aux pratiques culturelles néfastes qui font le lit des violences envers les enfants. Ensuite le renforcement du cadre légal de protection des enfants via le plaidoyer auprès des acteurs politiques pour l'actualisation des textes existants et auprès des acteurs de la justice pour leur l'application effective afin de faire cesser l'impunité. Enfin le soutien à la réhabilitation des enfants victimes à travers le déploiement d'un dispositif pluridisciplinaire d'accompagnement psychosocial, médical et judiciaire.

De l'analyse de ces actions menées, différents résultats sont perceptibles et révélateurs. Le présent bilan synthétique de réalisation revient sur les temps forts et les principaux acquis. Le CIPCRE et ses partenaires tiennent à remercier tous ceux qui de près ou de loin ont contribué aux résultats atteints lors de cette aventure humaine de protection et promotion des droits de l'enfant.

**Les filles Juliette et Diane** « J'avais 17 ans et ma sœur que voici 15. Avant de rencontrer le CIPCRE, notre vie n'avait plus de sens. On n'attendait plus que les prétendants qui devaient nous épouser comme le voulait notre grand-mère. Pour elle, la place de la femme c'est dans un foyer et non à l'école. Elle a préféré continuer de payer uniquement la scolarité de nos grand-frères, ce qui nous a fait mal. Un jour, un monsieur nous a fait rencontrer les gens du CIPCRE qui sont venus parler avec notre grand-mère. Elle a compris son erreur, mais il se faisait déjà tard pour nous de retourner à l'école. Elle nous a soutenu pour faire une formation en couture avec l'appui du CIPCRE. La formation s'est achevée en avril 2017 et nous avons pu nous installer à notre propre compte. Depuis lors, nous avons nos propres commandes et les clients nous paient ; nous gagnons notre vie »

# Le projet

**Objectif :** les enfants à risque ou victimes de discriminations sexistes et violences sexuelles dans les régions de Nord-Ouest, de l'Ouest et du Centre bénéficient pour la réalisation effective de leurs droits et leur réhabilitation d'un soutien de leurs communautés locales ainsi que d'un cadre juridique et institutionnel adéquat.

## Principales actions menées

### Au niveau politique et des acteurs de l'Etat

- Plaidoyer auprès des détenteurs d'enjeux pour l'adoption de la **proposition de réforme du cadre légal** de protection des enfants victimes de violences sexuelles et discriminations sexistes.

- **Renforcement des capacités de 101 acteurs judiciaires** sur le cadre légal de protection et les bonnes pratiques à adopter pour l'accès à la justice des enfants victimes, l'accueil, l'audition des enfants et de leur famille.

- Renforcement du dispositif communal de protection des enfants et

l'implication des autorités administratives locales dans la protection des enfants contre les DS et VS : **nomination de 9 ombudsmans** dont 8 formés qui ont sensibilisé les communautés et donné un appui pour l'établissement d'acte de naissance aux enfants et l'accompagnement des victimes.

- Création et **renforcement de la coopération entre les membres de la chaîne d'acteurs** institutionnels et privés dans 8 communes : ces intervenants collaborent pour la réhabilitation des enfants victimes selon les standards édictés dans le cadre du projet.



### Au niveau de la Société Civile

- Formation de **2.546 paires éducateurs enfants** (1.459) et adultes (1.088) ; 834 personnes relais dans les communautés pour sensibiliser les familles et venir en aide aux victimes ; production des outils : livret de prévention, brochure vulgarisant le cadre légal, bandes dessinées, affiches, standards d'accompagnement des victimes

- Accompagnement des réseaux communautaires de prévention : création et accompagnement de **461 comités de vigilance pour 475 quartiers**,



- **Renforcement des capacités de 101 leaders traditionnels et religieux** dans l'appropriation et l'application des textes et notamment les imams afin qu'ils refusent les mariages d'enfants et exigent la célébration du mariage civil

- **Promotion d'une parentalité responsable** à travers 101 émissions radios/télé, 3 formations de 65 journalistes sur ce sujet et la production d'un livret expliquant les responsabilités des parents.

- **Promotion d'établissements scolaires sûrs pour les enfants**: élaboration de manière participative dans quelques établissements scolaires pilotes d'un Code de Bonne conduite en milieu scolaire pour les enfants et les différentes catégories d'intervenants dans les écoles. Ce code a été ratifié par le Ministre de l'Education de Base.

- **Protection des enfants dans les hôtels, bars** en collaboration avec le MINTOUL et le Syndicat des professionnels de l'industrie de l'hôtellerie et du tourisme : élaboration d'une Charte de Bonnes pratiques ratifiée par le Ministre du Tourisme et des Loisirs.

### Au niveau des enfants victimes

- **Assistance médicale, psychologique et judiciaire à 2720 enfants victimes**

- Soutien aux projets de vie de 719 enfants victimes :

apprentissage, scolarisation, coaching pour leur installation

- Soutien à 19 familles nécessiteuses des enfants victimes à travers des appuis pour des activités génératrices de revenus

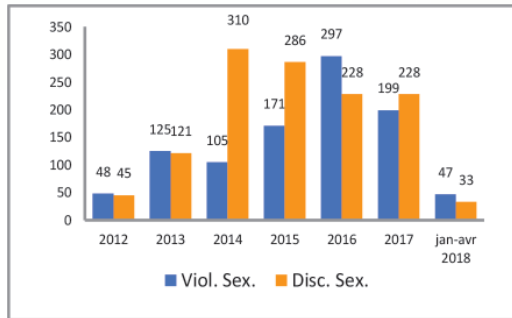
- Organisation de 5 rencontres d'échanges (sorties pique-niques) entre les enfants victimes : ils ne se sentent plus isolés dans ce qui leur est arrivé, les échanges favorisent leurs capacités de résilience.



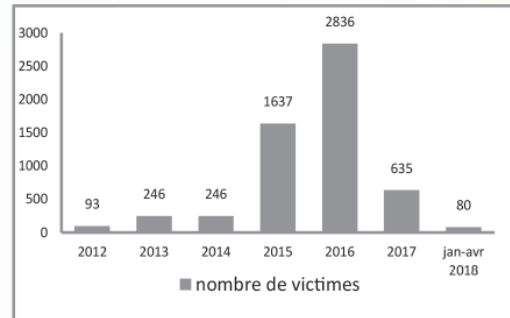
## Principaux résultats obtenus

### En matière de prévention

Les tabous sont maintenant levés en matière d'abus sexuels et de négligences des enfants. La parole est libérée, de plus en plus de parents appellent pour **signaler des situations et demander conseil** quant aux conduites à tenir. Si les parents ne veulent pas dénoncer, quelqu'un dans l'entourage le fait. Les communautés ont mis en place des mécanismes de protection à travers des Comités de Vigilance actifs dans les quartiers. 3104 victimes identifiées et/ou accompagnées par les relais entre 2015 et avril 2018 ; 733 entre 2012 et 2015 et 5188 entre 2015 et avril 2018 directement identifiées par CIPCRE (total : 9025) dont **256 et 1798 soit 2054 enfants victimes de violences sexuelles dénoncés et 6494 victimes de discriminations sexistes identifiées.**



Graphique 1 : Evolution du nombre de victimes accompagnées par le CIPCRE



Graphique 2 : Evolution du nombre total de victimes (Viol. Sexe. Et Disc. Sexe.) signalées dans les zones du projet

Changement de comportement et évolution des mentalités : les populations rurales en particulier ont aussi **pris conscience de pratiques néfastes concernant le mariage précoce des filles** et comprennent de mieux en mieux les droits de l'enfant et les respectent. Elles ont aussi compris l'importance de la scolarisation des filles et **ce qu'elles doivent faire pour leurs enfants** ; elles sont ouvertes et ne demandent qu'à comprendre pour mieux faire. **76 sur 106 (71,7%) imams sensibilisés ne célèbrent plus les mariages d'enfants** et 98 sur 106 (92,4%) demandent aux familles de procéder au mariage civil préalable. Lors de la réalisation d'un micro-trottoir en avril 2018, 86,75% de personnes enquêtées débattent des questions d'abus sexuels et de discriminations sexistes en famille et dans leur entourage ce qui corrobore l'idée que le sujet n'est plus tabou. Le dialogue en famille a progressé ainsi que l'attention portée aux enfants.

Bonne synergie entre les chefs de quartier, directeurs d'école et imams. Ils sont eux-mêmes très impliqués dans cette lutte et **influencent les populations**, en particulier lorsque des parents d'une victime veulent s'engager dans un **arrangement à l'amiable**. Ils arrivent à leur faire changer de position sauf quand l'auteur de l'abus est un membre

Le Code de Bonne Conduite dans les établissements scolaires primaires a bousculé les choses. Du fait de la ratification par le Ministre, mais aussi **souvent par conviction, les inspecteurs, directeurs d'école et enseignants ont pris en main le processus**. Le Code qui est concret leur facilite la tâche ; les contenus sont discutés en équipe pédagogique et avec les enfants. **98 % d'un groupe de filles sondées dans différentes écoles primaires se sent désormais en sécurité. 91 % d'entre elles estiment que les abus et les harcèlements sexuels ont diminué.**

Malheureusement le Ministre des enseignements secondaires n'a toujours pas signé le Code de Bonne Conduite privant ainsi les élèves de cet outil de protection. Les clubs d'élèves ont cependant adhéré à cette approche et sensibilisent leurs pairs : ils dénoncent les écarts de comportement.



*Etre parent autrement ou pour une parentalité plus responsable* : les acteurs des médias se sont approprié les thèmes retenus pour la sensibilisation de masse à travers les radios ou même la télévision. **Ils produisent des émissions hebdomadaires par eux-mêmes.** Le document produit en 500 exemplaires par CIPCRE leur donnant des contenus sociaux et juridiques pour chaque thématique est très apprécié et leur facilite le travail. Les émissions interactives suscitent de nombreux appels et « like » sur Facebook.

## **Au niveau de l'application du cadre légal**

De nouvelles dispositions salvatrices dans le Code Pénal de juillet 2016, en particulier celles **en matière de mariage des enfants, de mariage subséquent au viol, de mutilations génitales féminines ou concernant l'obligation de scolarisation** des enfants ont changé la donne ; les mauvaises pratiques sont en régression parce qu'il est possible de contraindre les parents à renoncer à leur projet sous peine de poursuites. La vulgarisation de ces textes et des droits de l'enfant dans leur ensemble ont conscientisé les populations qui en comprennent peu à peu le bienfondé pour leurs enfants.



Des magistrats plus accessibles et ouverts à la collaboration en particulier dans les départements de la Mifi, du Noun et du Boyo. La collaboration est devenue naturelle après les ateliers de renforcement des capacités et la remise du livret sur le Cadre légal. Une réflexion aboutissant à la **rédaction collective de Bonnes Pratiques en matière d'accès et de traitement des victimes par la justice** a fortement contribué à améliorer les pratiques observées dans la plupart des tribunaux. Sur 809 cas directement identifiés au CIPCRE, 202 procédures judiciaires ont été engagées et 63 décisions rendues au profit de 72 enfants dont 54 condamnations des abuseurs. A Yaoundé et Bamenda, l'influence du système s'est avérée plus difficile et moins évidente. Certains greffiers sont encore parfois des freins ; ils n'ont pas été impliqués dans les renforcements des capacités et restent campés sur leurs mauvaises habitudes.

Des autorités administratives acquises à la cause et impliquées dans les départements de la Mifi, du Noun et du Boyo, mais moins accessibles à Yaoundé et Bamenda. Préfets, sous-préfets et maires répondent favorablement aux demandes de **soutien pour l'application de la loi et prise d'arrêtés et notes de service concernant l'accès des enfants aux vidéoclubs ou au commerce ambulant**. 9 maires sur 10 ont nommé des Ombudsmans dont 7 sont actifs en s'impliquant dans des actions de sensibilisation et d'aide aux victimes.

## **Du point de vue de la réhabilitation des victimes**

L'équipe du projet a beaucoup progressé en matière d'aide aux victimes.

Un meilleur accès des victimes aux services de base (accompagnement psychosocial, soins, assistance juridique). Elles sont de plus en plus souvent orientées directement vers les services sociaux qui **mettent en pratique les « Standards d'accompagnement des victimes »** produits par le projet. Une limite cependant à cette intervention : les services sociaux ne disposent pas de moyens suffisants pour se rendre dans les familles et sur le terrain ; ils reçoivent uniquement les victimes dans leur bureau. Très bonne collaboration avec l'équipe du CIPCRE et travail en synergie. Sur 2164 victimes accompagnées, 1 444 ont pu être réhabilitées selon les standards adoptés.

799 personnes relais prennent des initiatives et accompagnent des victimes sans dédommagement pour leur temps passé et distances parcourues. Elles les orientent vers les personnes ou services compétents, les conduisent au centre de soins sur leur propre moto, s'assurent de l'évolution de la situation de la victime.

Des familles qui prennent de plus en plus en compte l'intérêt et les besoins de leur enfant. On constate au fur et à mesure que le projet évolue, que les parents sont moins dans l'attentisme et plus dans une participation spontanée pour la prise en charge de leur enfant.



Des victimes réhabilitées qui reprennent leur vie en main et s'inscrivent dans la réussite. Après le travail d'accompagnement psychosocial, un appui pour déterminer un projet personnel, les filles s'engagent dans l'apprentissage et un grand nombre d'entre elles s'installe à son compte et réussit ou se marie par choix.



**Miryam, une jeune fille envoyée en mariage à l'âge de 14 ans.** « Ma maman m'a fait sortir de la maison et m'a contrainte à aller vivre maritalement avec le nommé A. ...Cet homme me contraignait par la violence à avoir des rapports sexuels avec lui. Je suis tombée enceinte...J'ai tenté de me donner la mort plusieurs fois. J'ai même essayé de me pendre lorsque je me suis rendu compte que ma propre maman m'avait rejeté. Ce jour-là, un individu m'a surpris en train de me passer la corde au cou. Il est intervenu rapidement et m'a forcé à arrêter. Il a par la suite saisi le centre de promotion de la femme de Foumban qui, avec CIPCRE, m'a beaucoup aidé. Les rencontres qu'on a organisées avec ma mère nous ont réconcilié. Une plainte a été déposée à l'encontre du père de mon enfant. Le procureur lui a ordonné de me laisser tranquille et de prendre en charge les frais pour mon enfant. J'ai pu créer une mercerie qui m'aide aujourd'hui à prendre soin de moi et de mon enfant. Je ne me marierais qu'avec un homme que j'ai moi-même choisi et que j'aime. »

## Limites de l'action

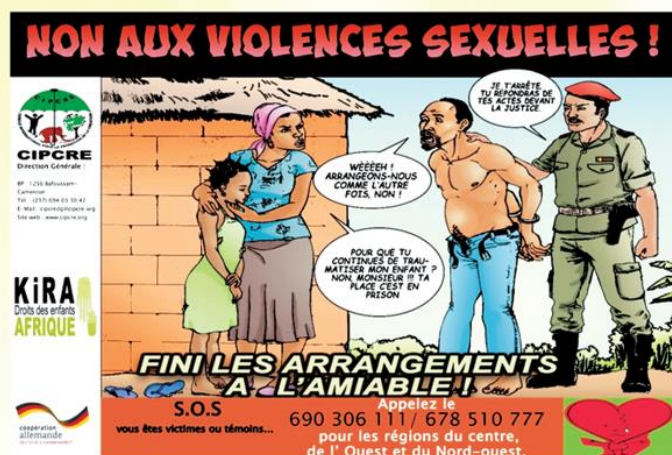
Des résultats en demi-teinte à Bamenda et Fundong en raison des troubles socio-politiques. Les actions ont été réduites pendant toute l'année 2017 et n'ont pas pu être poursuivies en 2018.

Des poursuites judiciaires difficiles ou socialement impossibles : les familles ne sont pas prêtes à engager des poursuites contre l'auteur de violences sexuelles lorsqu'il est un membre de la famille.

Des changements encore fragiles ou à consolider :

- La pérennité n'est pas assurée en matière d'appui aux victimes du fait que les services sociaux ne se déplacent pas sur le terrain et ne disposent pas de moyens suffisants pour leur action.

- Les mutations fréquentes des agents de la fonction publique ne permettent pas d'avoir l'assurance que les Bonnes pratiques vont perdurer.



- Le Code de Bonne conduite pour les écoles primaires a été validé pour s'appliquer sur l'ensemble du territoire national, mais aucune mesure n'a été prise pour son institutionnalisation. Par conséquent, le code a été mis en application uniquement dans les zones du projet. De plus, les écoles primaires du privé n'ont pas été suffisamment impliquées.

- Pour ce qui est des établissements du secondaire, tout reste à faire du fait que le ministre n'a pas encore validé le Code de bonne conduite.

- Des limites subsistent dans le cadre légal: non pénalisation des arrangements à l'amiable, des attouchements à caractère sexuel et du clientélisme prostitutionnel, la restriction de la possibilité de dénonciation de l'inceste par un parent de sang, etc. Elles font l'objet de plaidoyer porté conjointement par des coalitions d'acteurs de la société civile initiées par le projet.



### Direction Générale :

B.P. 1256 Bafoussam  
Tél. : 694 03 30 42

E-mail : [cipcre\\_dg@cipcre.org](mailto:cipcre_dg@cipcre.org)  
Site web : [www.cipcre.org](http://www.cipcre.org)

### CIPCRE-Cameroun :

B.P. 1256 Bafoussam  
Tél. : (237) 694 02 14 74

E-mail : [cipcre\\_cameroun@cipcre.org](mailto:cipcre_cameroun@cipcre.org)

### CIPCRE-Bénin :

B.P. 287 Porto-Novo  
Tél. : (239) 97 63 77 87

E-mail : [cipcre.benin@cipcre.org](mailto:cipcre.benin@cipcre.org)

### Bureau de Liaison de Yaoundé :

B.P. 15059 Yaoundé  
Tél. : (237) 222 23 75 92 ; 699 68 95 14

E-mail : [cipcre.ccs@cipcre.org](mailto:cipcre.ccs@cipcre.org)